

### Volet accès à l'emploi du Contrat Urbain de Cohésion Sociale - Subventions aux associations locales

**M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur :** Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) succède au Contrat de Ville. Dans son volet «accès à l'emploi et développement économique», le CUCS valide des actions portées par plusieurs types de partenaires :

- d'une part, les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) qui apparaissent dans une autre délibération,

- d'autre part, toutes les associations et structures locales qui oeuvrent dans le domaine de l'emploi et de l'insertion ; il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

Structures	Actions	Subventions 2006	Subventions 2007
Amis d'Agir contre le Chômage	Atelier accompagnement chômeurs	3 300 €	3 350 €
CRIF	Action illettrisme dans l'entreprise		3 240 €
La Roue de Secours	Aide à la mobilité	11 000 €	12 000 €
GEIQ Industrie	Parrainage	1 955 €	2 000 €
MEDEF	Parrainage	6 048 €	6 150 €
Mission Locale	Parrainage	7 988 €	8 250 €
MJC Clairs-Soleils	Groupe Solidarité Emploi	2 500 €	2 540 €
MJC Palente	Groupe Solidarité Emploi		2 000 €
Comité de Quartier Saint-Ferjeux et Maison de Quartier La Grette	Groupe Solidarité Emploi	3 100 €	3 260 €
Maison de Quartier Montrapon	Groupe Solidarité Emploi		2 000 €
Maison de Quartier Planoise	Groupe Solidarité Emploi		4 000 €
AFIJ	Lever les freins à l'emploi des jeunes diplômés		3 750 €
ZFU et Boutique de Gestion	Concours talents des cités	1 000 €	1 000 €
<b>TOTAUX</b>			<b>53 540 €</b>

En cas d'accord, la dépense totale, soit 53 540 €, sera prélevée au chapitre 65.90/6574 CS 300200.

Après avis favorable de la Commission Développement Local, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le versement des subventions à ces structures selon le tableau ci-dessus.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. BAUD, M. MONNEUR, Mme PRESSE, Mme MENETRIER, M. MEDJALDI, Mme BALLOT n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 13 juillet 2007.*